



## **AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-441**

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 931 755 \$ POUR  
LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LES CHEMINS  
FRANCISCO ET DU LAC-KIAMIKA, LA MONTÉE KIAMIKA ET LES  
RUES BEUDOIN ET LAVOIE**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR  
LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :**

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2022, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2022-441 décrétant une dépense et un emprunt de 6 931 755 \$ pour la réalisation des travaux de réfection sur les chemins Francisco et du Lac-Kiamika, la montée Kiamika et les rues Beudoin et Lavoie ».

Le Règlement numéro 2022-441 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter le 24 janvier 2023;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 février 2023.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au [www.riviere-rouge.ca](http://www.riviere-rouge.ca), à l'onglet Communications et publications.

Le Règlement numéro 2022-441 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 21<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2023**

  
**Catherine Denis-Sarrazin**  
**Greffière**